

**DECISION PRISE PAR LA VICE PRESIDENTE DU C.C.A.S. DE NEVERS
PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR
ET DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE ASSOCIEES**

DEC10022023-01

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Nevers en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir à la Vice-Présidente ;

Vu la consultation lancée par le Service des Marchés Publics de la Ville de Nevers et du CCAS en date du 02 février 2023 pour l'achat ou la location et la maintenance d'un photocopieur numérique destinés aux services du CCAS ;

Vu les offres émises et leur analyse ;

LA VICE-PRESIDENTE DU C.C.A.S. DE NEVERS DECIDE :

- D'attribuer à la Société COPIEFAX, 52 bis Bld Camille Dagonneau - 58640 VARENNES VAUZELLES pour le Service de Soins Infirmiers A Domicile du CCAS, un copieur de marque OLIVETTI DCOLOR 259 MF, prix total : 3 420 € TTC.

Pour le copieur cité, la maintenance est de 0.27 € HT pour 100 copies noir et blanc et de 2.50 € HT pour 100 copies couleur.

La durée du contrat de maintenance démarre à compter de l'admission du photocopieur et court jusqu'au 31 décembre 2028 inclus.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Vice-Présidente (décisions à caractère général).

Fait à NEVERS, le 10 février 2023.

**La Vice-Présidente du C.C.A.S.
Martine MAZOYER,**

